

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 01 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 1er septembre 2022 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Sylvie Blais, Jo-Annie Castilloux et Marie-Ève Allain
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assiste également à la séance, Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent :

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération le sujet suivant qui deviendra le point 15:

- Renonciation de monsieur Denis Langlois à titre de maire suppléant

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-256 1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyée par madame Jo-Annie Castilloux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-257 2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Sylvie Blais, appuyée par monsieur Denis Langlois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-258 3. CHANGEMENTS AU COMPTE D'OPÉRATIONS, ACCÈS AFFAIRES ET VISA – CAISE POPULAIRE DESJARDINS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de faire les changements suivants :

- Au compte d'opérations : Retirer madame Chantal Vignet et madame Marie-Pierre Cyr.

Deux signataires parmi les suivants seront requis en tout temps : Monsieur Henri Grenier, maire, Monsieur Denis Langlois, conseiller et Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe;

- Pour le service AccèsD affaires : Retirer en tant qu'administratrices principales les personnes suivantes : madame Chantal Vignet et madame Marlyne Cyr et ajouter à titre d'administratrice principale la personne suivante : Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe et de préserver madame Dorice Morin, agente administrative à titre d'administratrice secondaire;

- Pour le service de carte Visa : Retirer madame Chantal Vignet et ajouter madame Mélissa Castilloux Allain avec une carte au montant de 10 000 \$ et les gestionnaires du compte Visa seront dorénavant : Madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe et Madame Dorice Morin, agente administrative;

Autorise madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe et monsieur Henri Grenier, maire à signer tous les documents relatifs aux changements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-259 4. NOUVELLES DATES D'ÉCHÉANCES POUR LES FINANCEMENTS TEMPORAIRES 5 ET 6

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de reporter les dates d'échéances pour les financements temporaires suivants : Prêt #5 : au 30 septembre 2023 / Prêt #6 : au 30 septembre 2023 et autorise madame Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adjointe et monsieur Henri Grenier, maire à signer tous les documents relatifs aux modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-260 5. RENONCIATION DU POSTE DE JOURNALIER

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a laissé vacant le poste de journalier saisonnier occupé par monsieur Rodrigue Duguay (résolution numéro 2020-06-177, point 4);

CONSIDÉRANT que monsieur Rodrigue Duguay, dans une lettre du 1er août 2022, renonce à combler ce poste;

CONSIDÉRANT que monsieur Roland Dorion est journalier occasionnel depuis le 17 août 2020;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Accepte la renonciation de monsieur Rodrigue Duguay;
- Nomme monsieur Roland Dorion, actuellement journalier occasionnel, au poste de journalier saisonnier de 15 semaines par année, selon la convention en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-261 6. PROPOSITION DE SERVICE – TÉLÉVAG

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la proposition de service de Télévag au montant de 3 000 \$ pour

l'enregistrement des séances ordinaires du conseil de septembre 2022 à septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-262 7. COURS DE NATATION – FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de financer +/- 2 212 \$ (selon le nombre d'inscriptions) pour des frais d'inscription et le transport pour les cours de natation à l'automne à la piscine de Chandler pour les élèves du primaire et autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard, à présenter une demande au Fonds d'aide aux organismes (FAO) et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-263 8. AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE POLYVALENTE MGR SÉVIGNY

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement des effets scolaires de la Polyvalente Mgr Sévigny de Chandler pour les élèves de la municipalité de Port-Daniel-Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-264 9. SONORISATION APRÈS-MIDI AMATEURS

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de défrayer le coût de la sonorisation (MR Son) pour la présentation d'un après-midi amateurs à l'espace culturel et familial le dimanche 4 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. SOUMISSION – COUCHE SUPÉRIEURE DE LA RUE BEAUDIN

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2022-09-265 11. SOUMISSION – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA RUE BEAUDIN

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision sur ce point.

Il est proposé par Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services professionnels de Tetra Tech au montant de 4 970 \$ avant taxes pour la surveillance des travaux de la structure de la rue Beaudin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-09-266 12. CONGRÈS AA 2023

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la location gratuite de la salle 1 du centre multifonctionnel pour le congrès AA 2023 qui aura lieu du vendredi 21 juillet au dimanche 23 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. DOSSIERS LITIGIEUX

Ce point est retiré.

2022-09-267 14. RENONCIATION DE MONSIEUR DENIS LANGLOIS À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la renonciation de monsieur Denis Langlois à titre de maire suppléant

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucun commentaire ou question n'ont été acheminés au conseil municipal.

2022-09-268 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La clôture et la levée de la séance sont proposées par monsieur Denis Langlois à 19 h 31 .

Henri Grenier, maire

Mélissa Castilloux Allain, greffière-trésorière adj.

